



L'offre
d'autoconsommation
sans investissement
et tout inclus pour
les entreprises



☺ Votre centrale solaire clé en main



💬 Comment ça marche ?

Démarrez l'autoconsommation sans investissement de départ en échange d'un **loyer sur mesure**.

Pourquoi sur mesure ? Car il est défini selon la puissance de votre installation et qu'il correspond à votre production réelle. **Un prix juste avant tout.**

☺ Profitez, elmy s'occupe de tout



Votre loyer inclut toutes les prestations qui accompagnent la durée de vie de votre centrale solaire, de l'étude du projet jusqu'à sa maintenance pendant 25 ans. Grâce à cela, vous avez la garantie que votre production sera optimale dans la durée, tout comme vos gains financiers.

1. Étude et conception du projet

Analyse technico-économique et remise d'offre.

2. Gestion administrative

Étude de la structure, demande de raccordement, déclaration préalable en mairie...

3. Financement

Création et financement de la société de projets.

4. Construction de la centrale

Achat du matériel, planification et exécution du chantier.

Pendant 25 ans

5. Exploitation

Suivi et pilotage de la centrale, optimisation de la production, gestion des données avec Enedis et facturation.

6. Maintenance

Maintenance opérationnelle : préventive et curative.

Votre toiture doit être rénovée ?

Profitez-en pour effectuer les travaux et l'installation de vos panneaux solaires en même temps !



Diminuer le coût de vos factures d'énergie pendant 25 ans (et plus si affinité)

Autoconsommer son électricité c'est :

- ✔ Gagner en autonomie contre les prix fluctuants du marché
- ✔ Passer d'une vue 1 à 3 ans (votre contrat d'électricité) à l'autoconsommation pendant 25 ans



Les avantages de l'autoconsommation, sans les inconvénients

- ✔ Aucun investissement de départ : vous conservez toutes vos capacités de financement pour servir le développement de votre activité
- ✔ Pas de démarche administrative, aucun stress matériel : elmy se charge d'absolument tout !



Un coup d'accélérateur dans votre stratégie RSE

- ✔ Devenez le fleuron de l'engagement écologique dans votre secteur
- ✔ Engagez-vous concrètement dans la transition énergétique française !

Le saviez-vous ?

Obligation de solarisation d'ici 2028

La loi d'accélération des énergies renouvelables impose de solariser :



Janvier 2028

Toits des bâtiments de +500m²



Juillet 2026

Ombrières de parking de +10 000m²



Juillet 2028

Ombrières de parking de +1 500m²

Tertiaire, ce n'est pas tout

Le décret tertiaire impose :



En 2030

Une réduction de **40%** de la consommation d'énergie pour les bâtiments tertiaires



Notre offre d'autoconsommation vous permet d'honorer ces obligations dans les temps et sans investissement

Exemple d'une miroiterie (69)

Investissement de départ

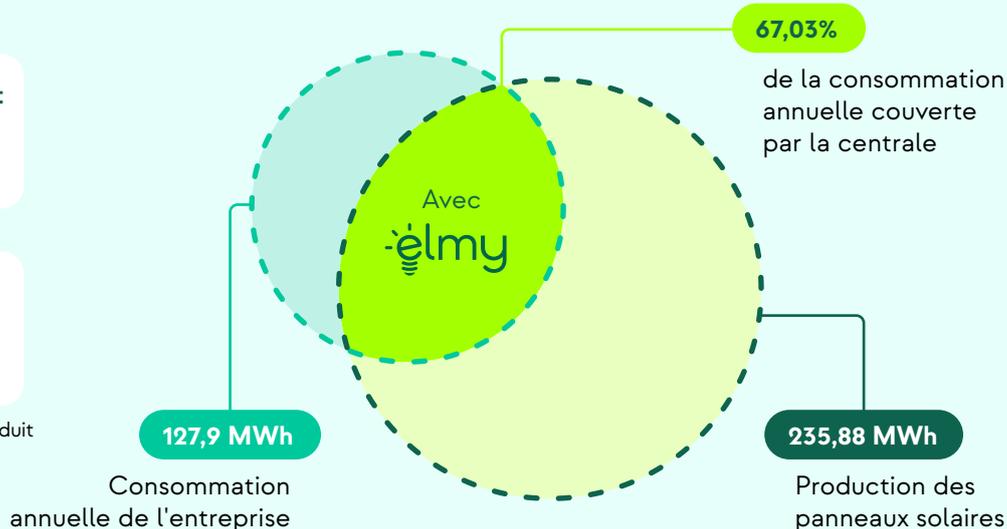
0€



Gain sur 25 ans

297 295€*

*Revente de surplus inclus, loyer déduit



Qui est elmy ?

 **L'énergéticien 100% vert,
français et indépendant**

Notre particularité : un **modèle intégré, de la production d'énergie solaire à la consommation** (fourniture d'électricité pour les entreprises, collectivités et les particuliers), **sans intermédiaire**, nous permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie.



**Passez votre contrat
d'électricité chez elmy !**

Un prix compétitif, des engagements forts et un suivi client personnalisé.

Vous êtes entre de bonnes mains !

+5 000

compteurs pros alimentés par elmy

+ de **6** ans
d'expérience en solarisation

+ de **450** GWh
gérés en 2025 qui alimentent aussi nos clients pros
et particuliers en **énergie 100% renouvelable**

+ de **30** MWc
de projets solaires en développement
(soit l'équivalent de **7000 foyers alimentés**)

170
collaborateurs à Lyon et Lille

elmy.fr/autoconsommation-entreprise



 Contactez-nous pour obtenir
une étude technico-économique
gratuite et personnalisée
pour votre entreprise.



07 45 88 94 50
autoconso-pros@elmy.fr